



Divorce en Albanie : inscription dans le registre suisse de l'état civil

21.10.2024

Documents

- Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de son entrée en vigueur « **Vendim shkurorëzimi me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction
- Document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce « **Caktimi i kujdestarisë nga gjykata, për fëmijë të përbashkët, nëse nuk është e cekur në vendim të shkurorëzimit** », avec apostille et traduction
- 1 copie des passeports des conjoints divorcés
- Adresses actuelles du domicile des deux époux divorcés et celles au moment du divorce
 - En cas de changement de nom : décision du changement de nom avec mention de son entrée en vigueur originale « **Vendimi i ndërrimit ose përmirësimit të emrit/mbiemrit me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Les traductions doivent être disponibles dans une langue nationale suisse ou en anglais.

Légalisation

Les apostilles peuvent être demandées auprès d'une poste albanaise (Posta Shqiptare), auprès de TNT ou auprès de l'Albanian Courier (AC). Les documents à apostiller y sont déposés et récupérés.

Emoluments

L'inscription du divorce est gratuite.

Prise de rendez-vous

Un rendez-vous ne sera fixé que lorsque nous aurons reçu une confirmation écrite que tous les documents, conformément à cette fiche d'information, sont disponibles.

Pour cela, remplissez le [formulaire de contact](#) sur notre site internet :

<https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/etc/kontaktform-langfristige-visa.html>

